



POLITIQUE 13.17

LA LIGUE DES CADETS DE L'ARMÉE DU CANADA MÉDAILLE DE SERVICE DES BÉNÉVOLES

Approuvé par le Conseil national le 11 décembre 2007
Révision : Fév. 2008

INTRODUCTION

1. La Ligue des cadets du Canada (LCAC) a créé une distinction pour service continu et méritoire à l'intention des membres méritants de la LCAC.

AUTORITÉ

2. L'autorité approbatrice pour la médaille est la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.

ADMISSIBILITÉ

3. Cette médaille est décernée aux membres nationaux ou provinciaux/territoriaux ou aux bénévoles sur recommandation du président national ou du président d'une division de la LCAC.
4. Pour y être admissible, il faut qu'un bénévole ait complété avec succès au minimum cinq (5) années continues de service méritoire dans le Mouvement des cadets et soit recommandé au niveau de la division ou du national où le membre a servi. Un certificat et une épinglette accompagnant la médaille lui sont également décernés. L'épinglette argentée particulière est l'insigne de la LCAC surmontant un numéral plaqué d'argent indiquant par incréments de cinq (c.-à-d. 5, 10, 15, etc.) le nombre d'années de service cumulatives du récipiendaire, décrite plus en détail ci-dessous (image). Après trente-cinq ans, aucune autre épinglette n'est émise; toutefois une pierre semi-précieuse est ajoutée à l'épinglette de la trentième et de la trente-cinquième année.
5. Tous les membres ou bénévoles, anciens ou futurs, sont admissibles à cette récompense.
6. Une interruption de service dont la somme représente au total six (6) mois ou moins ne disqualifie pas le récipiendaire en vue de la récompense. Seul le service dans le Mouvement des cadets du Canada compte pour y être admissible. Le service dans d'autres mouvements de cadets n'est pas considéré comme une interruption du service, mais il ne compte pas comme du temps de service admissible pour la récompense.

DESIGN/CONTENU

7. Le design de la médaille est le suivant :
 - Médaille ronde en or, 35 mm de diamètre.
 - Avers : Insigne des Cadets royaux de l'Armée canadienne avec les mots « BÉNÉVOLE – VOLUNTEER » en dessus de l'insigne et le mot « SERVICE » en dessous de l'insigne.
 - Le revers de la médaille est simplement blanc, où le nom du récipiendaire, la date d'admissibilité et un numéro de contrôle/série est gravé.



- Les bandes sur le bord du ruban sont les couleurs de l'étendard des Cadets royaux de l'Armée canadienne (vert/rouge) avec une rayure centrale dorée illustrant la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.

ADMINISTRATION

8. Le processus d'attribution de la Médaille de service des bénévoles est initié à l'aide du formulaire joint à l'Annexe « A », qui est acheminé au président provincial pour sa recommandation, puis au Bureau national pour l'approbation finale du Comité exécutif national (CE). Dans le cas d'un membre national, les nominations seront acheminées directement au bureau national pour l'approbation du CE. À la suite de l'approbation, le Bureau national fait graver le nom, la date de délivrance et le numéro de contrôle/série sur la médaille. Le certificat qui l'accompagne est signé par le président national.
9. Une liste de récipiendaires est maintenue au Bureau national et comprend le nom, la date de délivrance, le numéro de contrôle/série et la division du membre.
10. Tous les coûts afférents à la délivrance de la médaille initiale, au certificat et aux épinglettes (subséquentes) sont assumés par le bureau national.
11. Des médailles et épinglettes de remplacement peuvent être délivrées au requérant au prix courant.

PRÉSENTATION

12. La présentation de la distinction se fait lors d'une cérémonie convenable avec un représentant supérieur de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada que peut organiser le bureau national, la division provinciale/territoriale ou avec un corps de cadets.

CONTESTATIONS

13. Les contestations sont réglées en médiation par le Comité exécutif national de la LCAC, dont la décision est finale et exécutoire.



*Médaille de service des bénévoles / Volunteer Service Medal
La Ligue des cadets de l'Armée du Canada / The Army Cadet League of Canada*



Lapel Pin (Silver) - Épinglette (argent)



**Pierre semi-précieuse
(35 ans –
Épinglette finale)**



Annexe « A » de la
Politique 13-17 de la LCAC



DEMANDE POUR LA MÉDAILLE DE SERVICE DES BÉNÉVOLES
LA LIGUE DES CADETS DE L'ARMÉE DU CANADA

Pour être admissible à cette distinction, un bénévole ou un membre doit avoir complété avec succès cinq (5) années de service continu et méritoire à la LCAC et être recommandé au niveau de la division ou national où le membre est en service. Un certificat et une épinglette particulière accompagnant la médaille lui sont également décernés. Les détails sont disponibles dans le document principal de la Politique 13-17.

Nom du bénévole : _____

Adresse : _____

Téléphone : () _____ Courriel : _____

Division : _____ Date d'entrée en service: _____ Nombre d'années de service : _____

RECOMMANDATION :

Nous attestons par la présente que le bénévole mentionné ci-haut a atteint la période d'admissibilité pour service méritoire à la Ligue des cadets de l'Armée du Canada conformément à la Politique 13-17 de la LCAC, et nous le recommandons pour la Médaille de service des bénévoles en reconnaissance de ce qui suit :

Nominé par:

Approuve par:

Authorisé par:

Président du comité répondant

Président de la division

Pour le Comité Exécutif National

Date: _____

Date: _____

Date: _____

Adresse de livraison : _____

(Médaille) _____